

**974 Injektor Direkt Schutz 200 ml B1**

Date d'impression: 15.09.2021

Code du produit: 1105175

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

974 Injektor Direkt Schutz 200 ml B1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Additif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société:	TUNAP GmbH & Co. KG	
Rue:	Bürgermeister-Seidl-Str. 2	
Lieu:	D-82515 Wolfratshausen	
Téléphone:	+ 49 (0) 8171/1600 - 0	Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40
e-mail:	sdb@tunap.com	
Internet:	www.tunap.com	

Fournisseur

Société:	TUNAP France SAS	
Rue:	1, rue Guynemer	
Lieu:	F-67120 F-67120 Altorf	
Téléphone:	+ 33 (0) 388 68 64 94	Téléfax: + 33 (0) 388 68 67 58
e-mail:	sdb@tunap.com	
Internet:	www.tunap.fr	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 03 88 37 37 37 (CapTv de Strassbourg)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

propane-2-ol

Oxirane, 2-éthyl-, homopolymère, 3-aminopropyle C11-14-isoalkyl éthers, riche en C13

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:**



974 Injektor Direkt Schutz 200 ml B1

Date d'impression: 15.09.2021

Code du produit: 1105175

Page 2 de 13

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer vapeurs.
P280	Porter un équipement de protection des yeux.
P304+P312	EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions légales.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
67-63-0	propane-2-ol			50 - <= 100 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
1398506-12-1	Oxirane, 2-éthyl-, homopolymère, 3-aminopropyle C11-14-isoalkyl éthers, riche en C13			5 - < 10 %
	805-631-2			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H302 H318 H411			
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-4-kresol			1 - < 3 %
	204-881-4		01-2119480433-40	
	Aquatic Chronic 1; H410			
110-25-8	N-methyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine			0,1 - < 1 %
	701-177-3		01-2119488991-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H332 H315 H318 H400 H412			
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol			0,1 - < 1 %
	202-414-9		01-2119777867-13	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H373 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**974 Injektor Direkt Schutz 200 ml B1**

Date d'impression: 15.09.2021

Code du produit: 1105175

Page 3 de 13

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigable,

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO₂, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereux si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et transférées à une station d'épuration.



974 Injektor Direkt Schutz 200 ml B1

Date d'impression: 15.09.2021

Code du produit: 1105175

Page 4 de 13

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	-	10		VME (8 h)	
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	



974 Injektor Direkt Schutz 200 ml B1

Date d'impression: 15.09.2021

Code du produit: 1105175

Page 5 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
110-25-8	N-methyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,8 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	20 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,4 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	10 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	10 mg/kg p.c./jour
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,46 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	14 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,06 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	2 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation		
Milieu environnemental			Valeur
110-25-8	N-methyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine		
Eau douce			0,00043 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0,0043 mg/l
Eau de mer			0,000043 mg/l
Sédiment d'eau douce			0,007 mg/kg
Sédiment marin			0,001 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			1 mg/l
Sol			1,71 mg/kg
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol		
Eau douce			0 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0 mg/l
Eau de mer			0 mg/l
Sédiment d'eau douce			0,376 mg/kg
Sédiment marin			0,038 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			0,27 mg/l
Sol			0,075 mg/kg

Conseils supplémentaires

- a no restriction
- b End of exposure or shift
- c in long-term exposure: after several shifts
- d prior to next shift

TWA (EC): time-weighted average

U: Urea

8.2. Contrôles de l'exposition



974 Injektor Direkt Schutz 200 ml B1

Date d'impression: 15.09.2021

Code du produit: 1105175

Page 6 de 13

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures d'hygiène

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.
DIN EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min
Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm
EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:
Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.
Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	bleu
Odeur:	comme les amines

pH-Valeur (à 20 °C):

Testé selon la méthode
DIN 19268

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 °C
Point de sublimation:	Aucune information disponible.
Point de ramollissement:	Aucune information disponible.
:	Aucune information disponible.

Point d'éclair:	13 °C	ISO 3679
-----------------	-------	----------

Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
------------------------	--------------------------

Inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

**974 Injektor Direkt Schutz 200 ml B1**

Date d'impression: 15.09.2021

Code du produit: 1105175

Page 7 de 13

Limite inférieure d'explosivité:	2
Limite supérieure d'explosivité:	12
Température d'auto-inflammation:	425 °C

Température d'inflammation spontanée

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité (à 20 °C):	0,799 g/cm ³
--------------------	-------------------------

Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
---------------------------------------	---------------

Viscosité dynamique:	Aucune information disponible.	DIN 53019-1
----------------------	--------------------------------	-------------

Viscosité cinématique: (à 40 °C)	< 7 mm ² /s	DIN EN ISO 3104
-------------------------------------	------------------------	-----------------

Durée d'écoulement: (à 20 °C)	Aucune information disponible.	DIN EN ISO 2431
----------------------------------	--------------------------------	-----------------

Densité de vapeur relative:	non déterminé
-----------------------------	---------------

Taux d'évaporation:	non déterminé
---------------------	---------------

Épreuve de séparation du solvant:	Aucune information disponible.
-----------------------------------	--------------------------------

Teneur en solvant:	Aucune information disponible.
--------------------	--------------------------------

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Inflammable, Risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

10.6. Produits de décomposition dangereuxLa combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO₂, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si


974 Injektor Direkt Schutz 200 ml B1

Date d'impression: 15.09.2021

Code du produit: 1105175

Page 8 de 13

elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
67-63-0	propane-2-ol			
	orale	DL50 5280 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 47,5 mg/l	Rat	
1398506-12-1	Oxirane, 2-éthyl-, homopolymère, 3-aminopropyle C11-14-isoalkyl éthers, riche en C13			
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	
110-25-8	N-méthyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine			
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1981)
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l		
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 1,37 mg/l	Rat	
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol			
	orale	DL50 ca. 1085 mg/kg	Rat	Study report (1989)
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-2-ol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



974 Injektor Direkt Schutz 200 ml B1

Date d'impression: 15.09.2021

Code du produit: 1105175

Page 9 de 13

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance		[h] [d]	Espèce	Source
67-63-0	propane-2-ol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9640 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	
1398506-12-1	Oxirane, 2-éthyl-, homopolymère, 3-aminopropyle C11-14-isoalkyl éthers, riche en C13				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1 - 10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1 mg/l	48 h	Daphnia magna	
110-25-8	N-méthyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 0,43 mg/l	96 h	Leuciscus idus	REACH Registration Dossier
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 5,1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,53 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier
	Toxicité bactérielle aiguë	(1300 mg/l)	3 h	Boue activée	REACH Registration Dossier
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,3 mg/l	96 h	Danio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,03 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2010)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,163 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2010)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-63-0	propane-2-ol	0,05
110-25-8	N-méthyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine	>= 3,5
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	8,4



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

974 Injektor Direkt Schutz 200 ml B1

Date d'impression: 15.09.2021

Code du produit: 1105175

Page 10 de 13

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
110-25-8	N-méthyl-N-[C18-(unsaturated)alkanoyl]glycine	1,98	fish	BCFBAF version 3.01
95-38-5	2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	371,8		EPIWIN calculation (

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 1219
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



974 Injektor Direkt Schutz 200 ml B1

Date d'impression: 15.09.2021

Code du produit: 1105175

Page 11 de 13

Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	601
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1219
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	601
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1219
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) (solution)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	3
Marine polluant:	no
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1219
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) (solution)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	A180
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y341
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

**974 Injektor Direkt Schutz 200 ml B1**

Date d'impression: 15.09.2021

Code du produit: 1105175

Page 12 de 13

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides combustibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

94/69 / EC (21 ATP). Benzene content is less than 0.1%. It applies the annotation P. Classification and labeling as carcinogenic is not necessary.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level

WEL (UK): Workplace Exposure Limits

TWA (EC): Time-Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

STEL (EC) Short Term Exposure Limit

CL50: Lethal Concentration

**974 Injektor Direkt Schutz 200 ml B1**

Date d'impression: 15.09.2021

Code du produit: 1105175

Page 13 de 13

EC50: half maximal Effective Concentration
ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)